

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Commune d'Aunay-sous-Auneau**SÉANCE DU JEUDI 12 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six et le douze mars à 18h02, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Julien PICHOT, Maire de la commune, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022\_74 du 21 septembre 2022.

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>10</b>

Date de la convocation  
08/03/2026

Date d'affichage  
08/03/2026

Présidence : **M. Julien PICHOT, Maire**

Secrétaire de séance : **M. Patrick RIVARD**

Participants : **M. Julien PICHOT, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE (arrivé à 18h12), Mme Frédérique SEVESTRE, Mme Gwenaël BEYE, M. Patrick RIVARD, Mme Jasmonde MARTIN et M. Jean-André CAHUZAC**

Absents excusés : **M. Robert DARIEN (Pouvoir à Alex BORNES), Mme Evelyne GENECQUE, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY**

Absents : **M. Daniel MOREAU, Mme Julie DE FRANQUEVILLE**

**Objet de la Délibération :****APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025****Délibération n° 2026\_04**

Les documents permettant au conseil municipal d'adopter le compte financier unique de l'exercice 2025 ont été communiqués aux élus municipaux le 10 mars 2026 et commentés lors de la réunion de la commission des finances du 11 mars 2026.

Dans les séances où les comptes financiers unique sont débattus, le Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le Maire doit se retirer au moment du vote.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte la désignation de M. Jean André CAHUZAC pour prendre la présidence du Conseil Municipal à l'occasion de l'adoption du compte financier unique de l'année 2025 du budget général.

M. Jean André CAHUZAC prend la présidence de l'assemblée municipale ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget général de la commune d'Aunay-sous-Auneau ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les résultats 2025 intégrant les reports de l'année 2024 présentés comme suit :

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 12/03/2026

ID : 028-212800130-20260312-2026\_4-DE

Berger  
Levrault

<b>RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025 - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	1 166 639,23 €
Recettes	1 328 042,20 €
Résultats 2025	161 402,97 €
Excédents reportés 2024	80 776,97 €
<b>EXCEDENT BRUT 2025</b>	<b>242 179,94 €</b>
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025 - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	770 461,19 €
Recettes	983 747,77 €
Résultats 2025	213 286,58 €
Excédents reportés 2024	- 52 165,60 €
<b>EXCEDENT BRUT 2025</b>	<b>161 120,98 €</b>
<b>RESTES A REALISER 2025 SUR BUDGET 2026 - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	279 007,53 €
Dépenses	337 162,55 €
Excédents d'investissement 2025	161 120,98 €
<b>AFFECTATION EN RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026</b>	<b>102 965,96 €</b>
<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2025 SUR BUDGET 2026</b>	
Résultats section de fonctionnement 2025	242 179,94 €
Besoin de financement investissement (article 1068)	- €
<b>AFFECTATION EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026</b>	<b>242 179,94 €</b>

Les résultats nets à reprendre au budget 2026 :

- En section de fonctionnement 242 179,94 €
- En section d'investissement de 102 965,96 €

**Le conseil municipal à la majorité de ses membres présents et représentés décide par 8 voix pour et 2 abstentions (Mme Gwenaëll BEYE et Mme Frédérique SEVESTRE) :**

- **D'approuver le Compte Financier Unique 2025 ;**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;**
- **D'approuver le report des excédents au budget 2026.**

**Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :**

- La publication sur le site internet : [www.aunay-sous-auneau.fr](http://www.aunay-sous-auneau.fr)
- Rubrique : La commune / Vie municipale le : 17/03/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant  
le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication  
et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice  
administrative

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Julien PICHOT

